

# Crise énergétique : faut-il taxer les surprofits des compagnies pétrolières ?

■ L'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie et le Portugal ont demandé à la Commission européenne d'instaurer un prélèvement européen sur les profits exceptionnels des groupes énergétiques durant le choc pétrolier lié à l'Iran. Objectifs de ces pays : financer le soutien aux consommateurs, freiner l'inflation et soulager les finances publiques. Après les bons résultats annoncés par les principaux groupes énergétiques, le débat s'est intensifié.

**OUI.** C'est une question de justice fiscale, une nécessité budgétaire et un levier pour une plus grande souveraineté énergétique

Opinion d'Élodie Belleflamme  
Experte Énergie à Greenpeace Belgique

Les guerres font des victimes. D'abord sous le poids des bombes, ensuite, dans le coût de l'énergie. Le conflit initié illégalement par Trump et Netanyahu, pour lequel les citoyens belges n'ont pas eu leur mot à dire, fait flamber les cours du pétrole. Les familles en subissent les conséquences, avec des augmentations massives de leurs factures d'énergie, au moment même où les grandes compagnies pétrolières publient des résultats record. Taxer ces surprofits est une question de justice, mais c'est aussi une nécessité budgétaire et un levier pour une plus grande souveraineté énergétique.

**900 € en plus pour remplir sa cuve de mazout**

L'Union européenne et les agences internationales alertent : même en cas de résolution rapide du conflit, les prix de l'énergie resteraient élevés pendant de nombreux mois. Cette hausse a des conséquences directes et lourdes pour les ménages. Avec une essence flirant avec les 2 euros le litre, un automobiliste belge moyen dépensera 500 € de plus par an qu'avant le conflit. Et alors qu'un tiers des Wallons se chauffent encore au mazout, un plein de 2000l coûterait, au prix d'aujourd'hui, 900 € de plus. Cet argent ne disparaît pas : une part importante remonte directement vers les compagnies pétrolières.

Une étude commanditée par Greenpeace chiffrerait la rente exceptionnelle de ces compagnies en Belgique à 2,3 millions d'euros par jour. Ce sont des rentes de guerre : les coûts de production n'augmentent pas, mais ils bénéficient des prix élevés sur le marché mondial et augmentent leurs marges de raffinage, notamment via les raffineries

comme celles qu'exploitent TotalEnergies et ExxonMobil dans le port d'Anvers. Les résultats du premier trimestre 2026 de TotalEnergies sont sans ambiguïté : le secteur raffinage et pétrochimie a réalisé des profits opérationnels 5,3 fois plus élevés que l'an dernier à la même période.

Taxer ces surprofits est donc une question de justice, mais aussi une nécessité budgétaire. Des décennies d'inaction ont conduit la Belgique à une dépendance excessive aux énergies fossiles, qui représentent encore 75 % de notre consommation d'énergie. Face à ce choc, l'État a la responsabilité de soutenir les ménages via des mesures ciblées ambitieuses, et d'investir massivement dans notre souveraineté énergétique permettant de réduire structurellement les prix. Les grandes compagnies pétrolières ne le feront pas : malgré leurs bénéfices colossaux, elles ne portent que 2 % des projets renouvelables en construction dans le monde.

Une telle taxe sur les surprofits a déjà été adoptée dans le passé : en 2022, l'Union européenne et la Belgique ont instauré des contributions exceptionnelles sur les surprofits des multinationales énergétiques. Ces taxes sont aujourd'hui attaquées devant les tribunaux et les instances d'arbitrage international. Cette menace est utilisée par certains comme prétexte pour l'inaction, mais elle rend au contraire urgent le travail juridique et technique pour reprendre la main sur nos décisions collectives. L'Allemagne,

l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Autriche appellent à une nouvelle taxation des surprofits fossiles coordonnée à l'échelle de l'Union européenne. Le Portugal a annoncé qu'il irait de l'avant seul si nécessaire. Nous appelons le gouvernement belge à rejoindre ce mouvement.

Par ailleurs, ces surprofits ne sont que la pointe de l'iceberg. Selon l'International Tax Observatory, les grandes compagnies extractives opérant en Belgique ont un taux d'imposition effectif de 15 %. C'est le résultat de décennies d'optimisation fiscale et d'une concurrence entre États qui a systématiquement favorisé les multinationales. L'enjeu est d'instaurer une surtaxe permanente sur les profits des entreprises fossiles, calculée sur leurs bénéfices mondiaux consolidés. Selon la Global Alliance for Tax Justice, une taxe additionnelle de 20 % sur les bénéfices mondiaux des grandes compagnies fossiles aurait généré, depuis l'Accord de Paris, plus de 1 000 milliards de dollars. Cette fiscalité doit être organisée à la fois au niveau national et international, et les négociations de la Convention fiscale des Nations unies prévues cet été constituent un moment clé pour avancer vers cette solution structurelle.

Face à ce tournant géopolitique, qui illustre une fois encore que le malheur des uns profite à d'autres, la Belgique, l'Europe et le monde ont une décision historique à prendre : celle de rediriger le capital fossile vers plus de justice et de souveraineté.

*“La rente exceptionnelle des compagnies pétrolières en Belgique se chiffre à 2,3 millions d'euros par jour. Ce sont des rentes de guerre.”*



D.R.  
**Élodie Belleflamme**  
Experte Énergie à Greenpeace